



Actualité

- » Accueil
- » Archives v.1
- » Archives
- » Top Lézard
- » Fil de presse
- » Nouvelles au hasard

» **Rechercher**

» English version

Interactif

» Forums

Jeux

- » La liste des jeux
- » La Luge
- » L'écureuil
- » Le Mexicain
- » Parachute

Autres Sections

» Dossiers Complets

Le Lézard

- » Contactez-nous
- » À propos du Lézard
- » Tous les partenaires

Déclaration de la ministre Leitch à propos du Jour de deuil national

OTTAWA, le 28 avril 2014 /CNW/ - À l'occasion du Jour de deuil national commémoré chaque année le 28 avril, la ministre du Travail et ministre de la Condition féminine, l'honorable D^{re} K. Kellie Leitch, a fait la déclaration suivante :

« Aujourd'hui, à l'occasion du Jour de deuil national, nous souhaitons rendre hommage aux nombreux Canadiennes et Canadiens qui ont été blessés ou tués sur leur lieu de travail ou qui sont affligés d'une maladie découlant d'un accident du travail ou d'un risque professionnel. J'offre mes sincères condoléances aux familles et aux amis des travailleurs qui ont perdu leur vie.

Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont néfastes pour les familles concernées et pour nos collectivités. En tant que chirurgienne orthopédique, j'ai vu bon nombre de blessures liées au travail ainsi que les répercussions qu'elles peuvent avoir sur les patients, leur famille et leur vie en général. La santé et la sécurité au travail ne sont pas un sujet à prendre à la légère.

Rien qu'en 2012, dans tous les milieux de travail canadiens, 245 000 personnes ont subi des blessures pendant qu'elles travaillaient. En outre, chaque année au Canada, que ce soit dans les secteurs sous réglementation provinciale ou fédérale, près de 1 000 travailleurs perdent leur vie au travail.

Notre gouvernement s'engage à protéger la santé et la sécurité de notre ressource la plus chère : les travailleurs de tous âges. Nous continuerons de travailler étroitement avec les employeurs, les employés, les organismes de réglementation et les parties prenantes pour mieux faire connaître les risques professionnels afin d'empêcher les accidents de travail, les blessures et les maladies.

Aujourd'hui, alors que nous honorons la mémoire des travailleurs qui ont perdu leur vie, faisons la promesse de veiller à ce que nos travailleurs retournent chez eux en toute sécurité à la fin de leur journée de travail. »

SOURCE Emploi et Développement social Canada

Like 0 Tweet 0 g+ 0

Classé dans:



Les affaires

Sujet:

Gouvernement fédéral canadien

PURNIMA
DIGITAL
CONFIANCE & PRIX BAS DEPUIS 2006

Jusqu'à
-20%
sur le
matériel
photo !

Communiqué envoyé le 2014-04-28 09:00:00 et diffusé par:



CNW GROUP

